

JOMARD

TEXIER

LABARTHE

CH. LENORMANT

RAYN

AUCAPITAINE

P. DE BOURBOING

MARTIN DE MOUSSY

ST. JULIEN

FLOURENS

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE

RÉDIGÉS

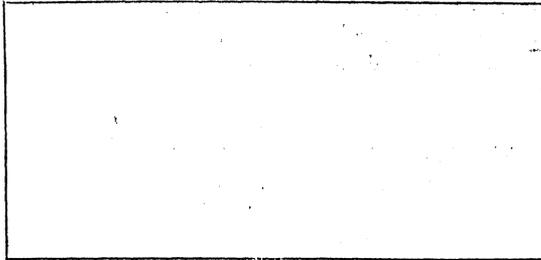
PAR MM. CLAUDE BERNARD, BRASSEUR DE BOURBOURG,  
CASTAING, DELONDRE, DUCHINSKI, DUHOUSSET, DULAUERIE, EICHHOFF,  
FOUCAUX, GARCIN DE TASSY, GESLIN,  
D'HERVEY-SAINT-DENYS, STANISLAS JULIEN, FR. LENORMANT,  
DES MICHELS, OPPERT, DE ROSNY, EMM. DE ROUGÉ,  
CL. ROYER, DE SAULCY, SCHWAB, ETC.

ET PUBLIÉS PAR

**LÉON DE ROSNY,**

SECRÉTAIRE.

SESSION DE 1872.



PARIS

MAISONNEUVE ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS,  
Libraires de la Société d'Ethnographie, 45, quai Voltaire.

DE ROUGÉ

MUNK

## Mémoires de la Société d'Ethnographie.

Les *Mémoires de la Société d'Ethnographie* paraissent, chaque année, par fascicule d'une étendue variable et sont accompagnés, suivant le besoin, de cartes, de gravures sur bois et sur métal, lithographies à la plume ou au crayon, impressions en couleurs, aquarelles, photographies, etc.

Le prix de chaque fascicule (50 centimes par feuille et par planche) est imprimé sur la couverture. Ce prix est augmenté une année après la publication.

Les fascicules sont délivrés chez les libraires de la Société aux Membres titulaires et libres en échange du bulletin attaché à leur quittance de cotisation, et aux Membres à vie en échange du coupon annuel joint à leur titre. Ils sont délivrés aux Associés-étrangers et Correspondants qui ont entretenu des relations avec la Société et pris part à ses travaux.

---

### Conditions à remplir pour faire partie de la Société.

Pour être admis dans le sein de la Société d'Ethnographie, il faut en adresser la demande au secrétaire ou à un membre du Conseil.

**COTISATION.** — Les *membres titulaires* payent, une fois pour toutes, une cotisation dont le minimum est fixé à 260 fr.

Les *membres libres* payent une cotisation annuelle de 15 francs (soit 150 francs une fois donnés).

Les membres titulaires ont seuls le droit de prendre part aux délibérations administratives de la Société et du Conseil.

**DIPLOME.** — Les membres de toutes les classes reçoivent, à leur entrée dans le sein de la Société, un diplôme dont le prix est de 10 francs sur papier ou de 20 francs sur parchemin.

---

### TIRAGES A PART.

Par décision du Conseil, tous les articles insérés dans le recueil des *Mémoires* sont uniformément l'objet de tirages à part à 400 exemplaires, imprimés de format in-8 et sans changement de pagination, afin de faciliter les citations. Ils seront délivrés aux conditions suivantes :

Chaque feuille, impression, papier, pliage et brochage : 12 fr.

Couverture uniforme, imprimée avec le titre du mémoire : 5 fr.

Les tirages à part qui ne seraient pas réclamés dans le mois qui suivra l'apparition des *Mémoires* seront vendus pour le compte de la Société, et, lorsque les frais en seront couverts, 25 exemplaires seront mis gratuitement à la disposition de leur auteur.

---

# MÉMOIRE

SUR

## L'ETHNOGRAPHIE DE LA CHINE

CENTRALE ET MÉRIDIONALE

D'APRÈS UN ENSEMBLE DE DOCUMENTS INÉDITS,  
TIRÉS DES ANCIENS ÉCRIVAINS CHINOIS,

Par le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS.

---

Si haut dans l'antiquité que remonte l'occupation du nord-ouest de la Chine actuelle par la race chinoise, nous savons que cette race envahissante était venue du dehors, chassant devant elle des populations autochtones dont nul monument écrit ne nous est resté. L'histoire ancienne de la Chine n'est donc que l'histoire d'une portion du vaste empire que nous connaissons aujourd'hui. Heureusement pour l'Ethnographie, les vieux écrivains chinois, jaloux de relater les actes de leurs ancêtres, ont en même temps recueilli des documents nombreux sur les indigènes qu'ils dépossédaient, et c'est ainsi que des nations, détruites par la conquête, doivent au fait même de cette conquête la perpétuation de leur souvenir.

Deguignes père, Rémusat et Klapproth ont consulté les Annales de la Chine pour y chercher particulièrement tout ce qui concernait les pays plus ou moins barbares situés à ses frontières septentrionales et occidentales. *L'Histoire générale*  
MÉM. ETHN. — XII. — (1873.)